



A venir

ADMR

La prochaine permanence de l'ADMR aura lieu à la Mairie de 14 h à 16 h le 21 juillet, Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.11.61.09.38.

Relais Assistants Maternels

Pas de permanence en juillet. Si besoin, vous pouvez contacter Isabelle ACHARD au 06 43 37 73 13 pour prendre RDV sur Veynes ou sur le Dévoluy

Assistante sociale

L'assistante sociale de la Maison des Solidarités de Veynes sera présente à la Mairie le 20 juillet de 9 h à 12 h. Sur rendez-vous : 04.92.58.00.86

P.M.I.



Présence d'une infirmière puéricultrice et d'un docteur à la Mairie le 1er août de 14h à 16h30. Consultations sur rendez-vous. Renseignements au 04.92.58.00.86.

Transports personnes âgées à Veynes :

Le prochain transport aura lieu le jeudi 21 juillet 2016. Pensez à vous inscrire au 04 92 58 89 38



**URBANISME
TRAVAUX**



Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal le 8 juin 2016 a arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier a été transmis pour avis aux différentes personnes publiques associées à cette élaboration. Elles ont trois mois pour faire part à la Commune de leur avis sur ce projet. Au terme de ce délai et si le projet est validé par l'ensemble des personnes publiques associées, la Commune pourra organiser une enquête publique sur le projet. Le dossier d'arrêt est consultable en Mairie. La délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme est consultable en ligne sur le site Internet de la Commune.

Redevance ordures ménagères

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy nous a informés que les factures de la redevance ordures ménagères ont été expédiées. Pour toute réclamation ou question sur ces factures, vous pouvez contacter Mme Audrey LEBIGRE à la Communauté de Communes du 04.92.58.02.42 ou par courriel : gestion.reom@ccbd.fr Permanences : le lundi tout le jour, le mercredi matin et le jeudi matin.



Aménagement et réorganisation de la zone entrée de station à La Joue du Loup :

- Etude d'impact :

Pour compléter sa demande d'autorisation de défricher déposée pour l'aménagement du secteur de l'entrée de La Joue du Loup, la Commune du Dévoluy a chargé le cabinet MEDIATERRE Conseil de réaliser une étude d'impact. Cette étude est consultable sur le site Internet de la Commune du Dévoluy.

- Travaux de voirie et de réseaux

Le Conseil Municipal a attribué le 8 juin 2016 les marchés pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux :

Ces travaux prévoient la construction et le déplacement des réseaux humides ; le terrassement et l'empierrement des chaussées, la construction de l'éclairage public, le revêtement en enrobé et en tri couche, l'aménagement des abords.

Ce sont les entreprises PELISSARD et la Routière du Midi qui ont été choisies pour la réalisation des travaux. Le montant des travaux est de 129.592,34€ H.T pour les réseaux et 99.276,00€ H.T pour la voirie.



Enfance - Jeunesse

ALSH – Les Yétis du Dévoluy

Et voilà ! Les jeunes Yétis du Dévoluy ont quitté les bancs de l'école et ont rejoint l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs qui les attendait avec impatience pour de nouvelles aventures tout l'été ! Chaque semaine 2 stages différents sont organisés pour les enfants de 4 à 8 ans et pour les jeunes de 9 à 16 ans.

Certains stages sont complets mais il reste des places sur les semaines :

- du 11 au 15 juillet pour les 4/9 ans : cirque avec Noma et visite de la ferme pédagogique de Jarjayes (4 places)
- du 25 au 29 juillet pour les + 9 ans : The Voice 2, enregistrement d'un CD dans le studio Vulcain à Embrun (5 places)
- du 1^{er} au 5/08 pour les + 9 ans : Koh Lanta avec toutes les épreuves bien connues du jeu avec une nuit au camping les 3 lacs à Espinasses. (3 places)
- du 8 au 12/08 pour les 4-9 ans : pour les amateurs de danse et de cuisine (6 places)
- du 16 au 19/08, pour les + 9 ans : base-ball, football américain, hockey et journée à OK CORRAL (3 places)
- du 22 au 26/08, pour les + 9 ans : les cols mythiques à vélo avec 2 nuit au camping les 2 Glaciers et après-midi aux Bains de Monétier. (1 place)



Photo de l'été dernier ...

Et oui, ils ont grandi depuis !



Vie locale

Bibliothèque

Coup de



« *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* » de Harper Lee.

Une très belle histoire qui se déroule dans une petite ville d'Alabama dans les années 30.

Atticus Finch est avocat et élève seul ses deux enfants. Il se retrouve commis d'office pour défendre un homme de couleur accusé de meurtre...

Un roman universel sur l'enfance, raconté par Scout la petite fille du livre avec beaucoup de drôlerie...

Rappel : Exposition du 15 juin au 30 août 2016

« *Qui a refroidi Lemaure ?* »

C'est une exposition interactive : muni d'une tablette, le visiteur devient inspecteur. C'est également téléchargeable sur téléphone de manière à jouer à plusieurs. Cette exposition a connu un succès phénoménal à la médiathèque de Gap !



Cimetières

Les travaux de reprises des concessions à l'état d'abandon ou non renouvelées ont débuté le 5 juillet dernier au cimetière de Truchières.

Les travaux sur les cimetières de Mère Eglise et la Cluse seront effectués au mois de septembre. L'entreprise de pompes funèbres Aubin de Gap a été retenue pour la réalisation des travaux.



Bureau de poste de Saint-Etienne :

La poste informe que la mise en place du Facteur-guichetier au bureau de poste de St Etienne est repoussée à la rentrée. Le bureau de poste est ouvert tous les après-midi (sauf mercredi) de 14H à 16h30.

Agences postales :



Agnières :

Lundi 9h-12h / 13h30-16h30

Mardi 9h-12h

Judi 9h-12h / 13h30-16h30

Vendredi 13h30-16h30

St Disdier :

Mardi 13h30-16h30

Mercredi 9h-12h

Vendredi 9h-12h

Superdévoluy :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

La Joue du Loup :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

En savoir plus sur

LES POUX



Enfin les vacances ! Et un repos bien mérité pour nos petits écoliers, Cette année encore, vous avez peut-être été confrontés à cette petite bête inoffensive mais qui peut causer bien des tracas... Quelques conseils pour vous aider à vous en débarrasser...

Les poux sont des parasites de l'homme qui vivent dans les cheveux, les poils ou les vêtements. Un traitement de l'enfant, mais aussi de son entourage et surtout de son environnement (lit, coussins, canapé...), est nécessaire pour les éliminer durablement. Les poux infestent plus particulièrement les enfants mais les adultes peuvent également être touchés. La présence de poux n'est pas provoquée par un manque d'hygiène.



➤ Comment savoir si on a des poux ?

Les démangeaisons du cuir chevelu sont le signe révélateur de l'infestation des cheveux par les poux. Ces insectes se nourrissent de sang et leurs morsures laissent des petits points rouges. De couleur grisâtre, les poux mesurent de deux à quatre millimètres de long. Collés aux cheveux près de la racine, leurs œufs (les lentes) sont plus faciles à voir : de forme ovale et de couleur blanchâtre, ils mesurent environ un millimètre de long. Chez les petits enfants, les poux peuvent s'installer dans les sourcils et les cils. Le grattage dû aux démangeaisons peut alors entraîner une inflammation des paupières.

Les poux sont inoffensifs. Seul le grattage lié aux démangeaisons peut causer des lésions qui peuvent s'infecter.

➤ Comment attrape-t-on des poux ?

Contrairement à certaines idées reçues, les poux ne sautent pas. Ils se transmettent par contact direct ou par échange de linge (bonnet, écharpe, casquette, draps, taie d'oreiller et autres) ou d'objets personnels (peigne, brosse, barrette et autres). Les poux adultes peuvent rester en vie jusqu'à un jour et demi sur un objet, et les lentes six jours.

➤ Comment se protéger des poux ?



Peu d'enfants échappent aux poux. Examinez régulièrement la tête du vôtre, en vous aidant d'un peigne fin. Les premiers poux sont souvent localisés à la lisière des cheveux, à la base du cou et derrière les oreilles.

Lorsque votre enfant fréquente une collectivité (école, garderie, centre de vacances, etc.), tenez-vous informé d'une éventuelle invasion de poux.

Les petites filles aux cheveux longs attrapent plus facilement des poux : attachez-leur les cheveux.



➤ Que faire en cas de poux ?

Appliquez le produit antipoux au plus près de la racine des cheveux et n'hésitez pas à masser le cuir chevelu pour une meilleure répartition du produit. Les gels, qui doivent rester en place plusieurs heures, peuvent être protégés par un bonnet de piscine ou une serviette de toilette. Il est préférable de traiter toute la famille. Une nouvelle application est conseillée la semaine suivante.

Pour enlever les lentes plus facilement, rincez les cheveux de l'enfant avec de l'eau vinaigrée (une cuillerée à soupe dans un grand bol) ou entourez sa tête d'une serviette humide et chaude pendant trente minutes. Coiffez votre enfant soigneusement avec un peigne spécial aux dents très serrées. Des lentes mortes y restent parfois accrochées.

Lavez les draps, les serviettes, les vêtements, les bonnets, etc. à 60°C si cela est possible. Sinon, enfermez-les hermétiquement dans un sac-poubelle, laissez-les reposer pendant une dizaine de jours, puis lavez-les à 40°C. Vous pouvez également les placer 48 heures au congélateur pour tuer poux et lentes.

➤ Quel traitement pour éliminer les poux ?



Les traitements contre les poux sont nombreux (shampoings, gels, aérosols, lotions). Deux types de produits contre les poux sont vendus en pharmacie, ceux qui contiennent du **malathion** et ceux qui contiennent de la **pyréthrine**. Ils ont chacun leurs recommandations d'utilisation et leur toxicité propres : lisez attentivement la notice avant de les appliquer. Généralement, il est nécessaire de pratiquer deux applications espacées de sept à dix jours. Attention, la durée d'application varie parfois selon l'âge de l'enfant.

Aujourd'hui, les poux sont souvent résistants aux pyréthrines. Les traitements contre les poux sont plus efficaces lorsque l'infestation est relativement récente. L'intérêt des shampoings n'est pas démontré. Évitez les sprays si votre enfant ou quelqu'un de son entourage est asthmatique. Il est recommandé de ne pas exposer les cheveux enduits de traitement antipoux à une flamme ou à une chaleur intense (cigarette, par exemple).

Il existe également des **produits d'hygiène** qui ne sont pas à proprement parler des médicaments, mais qui ont une action complémentaire et qui peuvent constituer une alternative aux médicaments antipoux : produits à base de diméticone qui asphyxient les poux, sprays répulsifs qui éloignent les poux, baumes décolleurs de lentes à utiliser après traitement, etc.



Des huiles essentielles peuvent également être utilisées (pas pour les enfants âgés de moins de 3 ans) comme répulsifs. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.



Centre Sportif :

Du nouveau au centre sportif : les stages !

Du mardi au vendredi de 10h30 à 12h.

Un thème différent chaque semaine : Découv'Circus, Tirs à gogo, Course d'orientation et Cross Fitness

Bases de loisirs :

Tout l'été, des tournois et challenges sportifs (gratuits) seront organisés à

Superdévoluy et à La Joue du Loup : ping-pong, tennis, mini-golf, volleyball, olympiades...

Retrouvez le programme sur le tract commun du centre sportif et des bases de loisirs.



Horaires du Centre Sportif cet été

Du 27 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :

10h/12h et 14h/20h

Retrouvez le planning des cours collectifs de cet été sur le site

www.centre-sportif-devoluy.com



Ouverture des bases de loisirs cet été

Superdévoluy

Du 29 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :

10h/12h et 13h30/20h

La Joue du Loup

Du 29 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :

11h/19h

LOGEMENTS



A louer

Logements à l'année – non meublés :

↳ Les Jonquilles à Agnières. T2 en rez-de chaussée – 37 m² - 1 chambre – loyer 210,78€ hors charges – logement conventionné permettant de percevoir l'APL – attribution sous conditions de ressources - libre vers le 20 juillet 2016.

↳ La Cure à Saint-Disdier. T2 en rez-de-chaussée – 33 m² - 1 chambre - loyer 230,18€ hors charges – libre mi-août 2016.

Logements saisonniers – meublés :

La mairie propose à la location des logements saisonniers issus du parc communal ou des particuliers gérés par le service logement. La liste des logements à louer pour la saison d'été est consultable en mairie ou sur le site internet www.mairiedevoluy.fr

➤➤ Les dossiers de demande de logements (à l'année et saisonniers) sont à retirer à la mairie.

➤➤ La prochaine commission d'attribution se réunira entre le 11 et le 15 juillet.

Contact : Cloé Marin au 04.92.58.89.38 ou logement@mairiedevoluy.fr

